

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du vendredi 18 mars 2005

Etaient présents : Mesdames FOURNIER, HENRY.
Messieurs COLIN, BESANCON, ADAMSKI, MACQUIN, ANDRE,
VELLE, GIRARD, GEORGE, ARESI, BRASSEUR, PRUDHON,
THIERY, VAUTRIN, BATTAGLIA.

Etaient excusés : Madame MORCEL. M. LUCIE

Etait absent : M. HANGEN.

ORDRE DU JOUR :

- Adoption des budgets primitifs 2005 de :
 - la communauté de communes,
 - la zone artisanale,
 - l'assainissement.

- Questions diverses.

Avant de commencer la réunion, Mme FOURNIER transmet les excuses de Mme MORCEL qui ne peut assister à la réunion ce soir.

ADOPTION DES BP 2005 :

Mme FOURNIER remet à chaque conseiller une présentation simplifiée des BP 2005 qui comporte les mêmes éléments que la présentation complète (*puisque la CCCHaye, la ZAC et l'Assainissement n'ont ni emprunt, ni caution*).

Les chiffres sont commentés ligne par ligne.

- Communauté de Communes des Côtes en Haye :

- o Un virement de la section de fonctionnement – dépenses à la section d'investissement – recettes est prévu pour un pontant de 153 631,66 euros.
- o En section fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant total de 578 839,18 euros.
- o En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant total de 591 920, 58 euros.

M. HANRIOT demande s'il ne serait pas plus judicieux de créer un budget spécifique pour le CMA. La présidente, du fait qu'il existe déjà 3 budgets : général, assainissement et ZAC, pense que cela ne simplifierait pas tellement les choses ; par contre, un budget spécifique au CMA est tenu sur des tableaux excel dans le cadre du contrat enfance souscrit avec la CAF : ces tableaux

récapitulatifs des dépenses seront communiqués aux conseillers en fin d'année, au moment de la liquidation du contrat enfance.

La présidente, en réponse aux questions posées, explique que la part résiduelle à la charge de la communauté de communes a été prévue, compte tenu des engagements de la CAF, à hauteur de 14/15 000 euros par an, déduction faite de toutes les participations.

Les dépenses sont suivies au mois le mois et font l'objet d'une attention particulière.

Certaines matinées (surtout les jeudis et vendredis) sont « tendues », le nombre d'enfants confiés augmentant sensiblement sans que l'on sache véritablement pourquoi; certaines journées sont plus calmes...

Pour l'instant, le taux d'encadrement correspond aux obligations légales.

Les conseillers s'accordent sur le principe qu'il faut avoir une idée juste de l'évolution des besoins avant de pouvoir adapter les moyens.

Ils ont pris note que l'activité évolue à la hausse chaque mois, notamment en halte-garderie où elle a énormément progressé au mois de mars.

De nouvelles demandes d'accueil permanent ont été enregistrées pour les mois à venir.

- Zone Artisanale de Noviant aux Prés :

Le BP 2005 de la ZAC a été établi avec l'aide de M. LISCH, trésorier de la communauté de communes et, sur ses conseils, Mme FOURNIER propose de le voter en sur équilibre.

Mme FOURNIER attire l'attention des conseillers sur ce point ; le vote en sur équilibre ne veut rien dire : cette avance est liée aux subventions que nous avons toutes déjà perçues alors que le remboursement des échéances à l'EPFL commence seulement (rappel : il reste 2 échéances à payer pour l'acquisition du bâtiment et 4 échéances pour les travaux).

- En section de fonctionnement :
Le total des dépenses prévues se chiffre à 20 250,00 euros,
Le total des recettes prévues se chiffre à 80 562,50 euros.

- En section d'investissement :
Le total des dépenses prévues se chiffre à 210 952,69 euros,
Le total des recettes prévues se chiffre à 261 005,26 euros.

- Assainissement :

- En section de fonctionnement :
Le total des dépenses prévues se chiffre à 20 000,00 euros,
Le total des recettes prévues se chiffre à 20 000,00 euros.

- En section d'investissement :
Le total des dépenses prévues se chiffre à 9 531,00 euros,
Le total des recettes prévues se chiffre à 9 531,00 euros.

Les budgets primitifs de la CCCHaye, puis celui de la ZAC de Noviant aux Prés, et enfin celui de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mme FOURNIER informe les conseillers que la réunion assainissement se réunira prochainement pour travailler sur le règlement assainissement.

- Nettoyage de printemps : M. VAUTRIN propose de renouveler l'opération comme l'an dernier. La date retenue est le samedi 09 avril 2005. Les instituteurs sont d'accord. Un courrier expliquant le déroulement de cette matinée sera prochainement adressé aux maires et enseignants. La procédure est la même que l'année dernière.

- Déchetterie : M. VAUTRIN apporte les renseignements sollicités par les conseillers lors du dernier conseil :

. La CCCHaye représente 40,93 % des habitants concernés par la déchetterie de Bernécourt.

. Les 2 Ctés de Ces participeront aux charges d'exploitation et aux frais administratifs de la déchetterie au prorata du nombre d'habitants. La participation sera calculée après chaque compte administratif.

. Une convention sera établie entre les 2 Ctés de Ces afin de fixer clairement les modalités administratives et financières.

Le conseil communautaire accepte les modalités de fonctionnement de la déchetterie et autorise la Présidente à signer la convention avec la CCTROIS VALLEES.

La présidente souhaite interpeller la CC3 Villées sur l'opportunité d'un assujettissement à la TVA du service « déchetterie », ce qui permettrait de récupérer la TVA sur les dépenses de fonctionnement (frais de transport et de traitement des objets collectés, charges courantes...), Les conseillers donnent leur accord et souhaitent que cette possibilité soit étudiée.

- Matériel intercommunal : Mme FOURNIER informe les conseillers que la CCCHaye a reçu du matériel de sécurité et de signalisation pour lequel nous avons sollicité une aide du conseil général dans le cadre de la convention de développement local : il s'agit de barrières de sécurité, de panneaux de signalisation divers...

Dans l'attente d'un règlement pour ce matériel, ce matériel est mis gratuitement à la disposition des communes, qui peuvent en solliciter le prêt dès à présent (s'adresser au secrétariat de la communauté de communes).

La Présidente,
Marie-José FOURNIER